



2023

rapport annuel

cîrè

Sommaire

CIRÉ, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers 4

Les services 8

Accueil des demandeur-euses d'asile

Un accueil individualisé pour plus de personnes vulnérables 10

Accueil général

Accompagner un public qui se bat pour garder ou faire valoir ses droits 12

École de Français Langue Étrangère (FLE)

Développement de partenariats et soif de redéfinir nos priorités et nos missions 14

Logement

Toujours en phase face aux nouveaux défis 16

Travail, Équivalences et Formations (TEF)

L'équivalence de diplômes : l'illustration des blocages pour l'insertion socioprofessionnelle des personnes étrangères 18

Page de couverture :

Action menée en mars 2024 dans les rues de Bruxelles.

© Velocom



Les thématiques politiques

20

Accueil et protection internationale

Refuser l'indignité comme nouvelle norme

22

Détention et expulsions

Des perspectives toujours plus dangereuses

24

Intégration des personnes étrangères et primo-arrivantes

Des défis bruxellois, encore !

26

Sans papiers

Aucune avancée...

28

Séjour

Peu d'avancées face à l'insécurité juridique du séjour

30

Communication

Un service multifonction !

32

CIRÉ, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 30 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeur-euses d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à l'accueil des demandeur-euses d'asile, à la reconnaissance des réfugié-es, à la lutte contre leur enfermement, à l'accueil réservé aux étranger-ères et aux politiques migratoires dans leur ensemble.

LA RÉFLEXION ET L'ACTION POLITIQUE

En 2023, les domaines d'action du CIRÉ se sont déclinés en quatre axes :

- ★ Promouvoir des **politiques migratoires** respectueuses des droits fondamentaux relatifs notamment au travail, à la vie familiale, aux conditions humanitaires et développer une vision prospective alternative en matière de politiques migratoires.
- ★ Défendre et promouvoir une **politique de protection des demandeur-euses d'asile** de qualité en Belgique et en Europe, et une politique de défense des droits sociaux.
- ★ Contribuer à la mise en place, au renfort et à la transformation des politiques destinées à **l'accueil des primo-arrivant-es** et offrir des outils et des services leur permettant de prendre pied dans la société, comme acteur-trices citoyen-nés.
- ★ Lutter contre les **politiques d'enfermement et d'expulsion** des étranger-ères.

Chaque thématique est pilotée par un-e ou plusieurs expert-es politiques. Ces expert-es mènent le travail de réflexion et d'action politique lié à leurs matières.

LES SERVICES AUX PUBLICS

Le CIRÉ offre également des services aux publics concernés par ses domaines d'actions :

- ★ Le service **Accueil des demandeur-euses d'asile** coordonne une structure d'accueil en logements individuels.
- ★ Le service **Accueil général** informe et oriente les publics (étranger-ère-s, demandeur-euses d'asile, réfugié-es) et les organisations dans les domaines d'intervention de l'association.
- ★ L'**École** assure des cours de français langue étrangère pour les réfugié-es et les étranger-ères.
- ★ Le service **Logement** aide les étranger-ères, les demandeur-euses d'asile et les réfugié-es à acquérir un logement adéquat à un prix abordable.
- ★ Le service **Travail, Équivalences et Formations** aide les personnes à obtenir une équivalence de diplôme, met en œuvre des formations et agit pour l'insertion professionnelle des migrant-es.

L'ORGANISATION INTERNE AU CIRÉ

Le CIRÉ est donc organisé autour de thématiques et de services. La **direction** est composée d'une directrice générale et d'une directrice pour les ressources humaines et les finances. Le **service administratif** s'occupe de la gestion de l'association.

Le **service Communication** met en œuvre les activités d'information, de communication et de sensibilisation de l'association (campagnes, relations avec les médias, publications, interventions lors de débats et conférences...).

L'**Assemblée générale** se réunit au moins une fois par an pour évaluer le travail accompli, décider des priorités d'action pour l'année suivante et examiner les comptes.

Le **Conseil d'administration** fait fonction de commission politique. La plupart des associations membres y sont représentées. Il se réunit mensuellement et délibère sur la ligne politique du CIRÉ.

Le **Bureau** se réunit avant le Conseil d'administration, pour aborder les questions administratives, financières ou institutionnelles qui doivent être traitées.

L'équipe du CIRÉ

Notre rapport annuel vous présente ses travailleuses et ses travailleurs, vous permettant de mettre un nom et un parcours sur nos thématiques, nos services et nos actions. Découvrez les portraits à la fin de chaque section !

LA DIRECTION

Sotieta Ngo est la directrice générale du CIRÉ. Juriste de formation, elle a d'abord exercé au barreau avant de travailler pendant six ans au CIRÉ, comme experte politique. Elle a ensuite poursuivi sa carrière dans plusieurs cabinets politiques, puis à l'Université libre de Bruxelles, avant de revenir au CIRÉ en août 2017.

Joëlle Van Pé, licenciée en journalisme et communication, est tombée dans le métier de gestion d'asbl il y a plus de 30 ans. Depuis 2003, elle officie au sein du CIRÉ à, comme le disait une ancienne directrice, "faire atterrir un avion cargo sur un petit confetti en mouvement".

LE SERVICE ADMINISTRATIF

Rachida Haji a rejoint l'équipe administrative et comptable en 2020. En collaboration avec la directrice financière, elle participe à la supervision de la comptabilité ainsi qu'à la préparation de la clôture des comptes. Elle contribue également à la mise en place d'outils facilitant la préparation des dossiers de subsides.

Naiah Jacqmin quittait le CIRÉ, il y a 10 ans, pour partir vers de nouveaux horizons, mais ne dit-on pas qu'on revient toujours vers ses premières amours... Passionnée par les langues étrangères et les voyages, elle ne supporte pas les injustices et aime travailler pour une association qui lutte pour défendre les droits humains. Toujours prête à rendre service, elle travaille au service administratif.

Christopher Mungo a rejoint l'équipe en février 2023, en tant qu'assistant administratif.

Lorenzo Di Nicola est assistant administratif au CIRÉ depuis février 2020, en congé de maladie longue durée, son remplacement est en cours.

LES ORGANISATIONS MEMBRES DU CIRÉ

	Membre de l'AG	Membre du CA
Aide aux personnes déplacées (APD)	•	•
Amnesty international	•	•
Association pour le droit des étrangers (ADDE)	•	•
BePax	•	
Cap migrants	•	
Caritas international	•	•
Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)	•	•
Centre social protestant (CSP)	•	•
Centre des Immigrés Namur-Luxembourg (CINL)	•	
Convivium	•	•
Croix-Rouge francophone de Belgique	•	
CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde	•	•
CSC Nationale	•	•
Équipes populaires	•	
FGTB Bruxelles	•	•
Interrégionale wallonne FGTB	•	•
Jesuit refugee service-Belgium (JRS)	•	•
L'Olivier 1996	•	
Médecins du Monde	•	•
Mentor escale	•	•
Mentor Jeunes	•	
Le monde des possibles	•	
Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)	•	
Mouvement ouvrier chrétien (MOC)	•	•
Présence et action culturelles (PAC)	•	
Point d'appui	•	
Service social de Solidarité socialiste (SESO)	•	•
Service social juif (SSJ)	•	
Union des Progressistes Juifs de Belgique (UPJB)	•	
Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie (DisCRI asbl)	Membre observateur de l'AG	

Sont membres de l'Assemblée générale les personnes physiques suivantes

- ★ Andrea Rea

Le Bureau est composé de

- ★ Andrea Rea, Président
- ★ Marcel Étienne et Véronique Oruba, Vice-Président-es
- ★ Clément Bogaerts, Trésorier
- ★ Anne Dussart, Secrétaire

Le CIRÉ est membre des organisations suivantes

- ★ Alter Summit
- ★ Centre national de coopération au développement (CNCD)
- ★ Community Landtrust Bruxelles (CLTB)
- ★ Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA)
- ★ Migreurop
- ★ Platform for international cooperation on undocumented migrants (PICUM)
- ★ Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH)
- ★ En-Gaje (Ensemble groupe d'aide aux journalistes exilés)

Il est également invité permanent à la Plateforme Mineurs en exil.

Le CIRÉ est une association sans but lucratif, reconnue comme service d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les services



Accueil des
demandeur·euses
d'asile

Accueil général

École de
Français Langue
Étrangère (FLE)

Logement

Travail, Équivalences
et Formations

Un accueil individualisé pour plus de personnes vulnérables

Contexte

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité de 2022. La « crise de l'accueil » se prolonge et la situation ne semble pas s'améliorer. C'est dans ce contexte que cinq nouveaux partenaires d'accueil ont intégré la Convention CIRÉ.

Fin 2023, grâce à nos douze partenaires¹, nous avons proposé 339 places d'accueil en logements individuels pour des demandeur·euses de protection internationale (DPI) vulnérables. L'accueil, organisé en logement individuel, privilégie l'autonomie de nos publics cibles : les Mineur·es étranger·ères non accompagné·es (MENA) avec statut de séjour, des DPI avec des problèmes de santé et des DPI formant partie des publics LGBTQIA+.

Actions

Pour rappel, fin 2021, Caritas nous avait annoncé sa volonté de mettre un terme à la convention qui nous liait, en fermant les places MENA pour les proposer en direct à Fedasil.

Fin 2022, un avenant à la convention CIRÉ avait permis d'augmenter nos capacités d'accueil médical et MENA, mais aussi d'ouvrir l'accueil à un nouveau public : les publics LGBTQIA+.

Au même moment, la fermeture des 19 places médicales de Caritas à Anvers nous a été annoncée. Il était donc primordial pour le CIRÉ d'assurer le remplacement de ces places, au cas où l'intention se ferait action.

Grâce aux partenaires déjà en place, mais également aux nouvelles structures qui ont rejoint avec enthousiasme la convention CIRÉ, nous avons pu maintenir l'offre de nos places, et également en augmenter le nombre proposé à Fedasil.

Public médical

En 2023, 351 personnes provenant de 39 pays différents (Palestine, Guinée, RD Congo en tête) ont été accueillies dans un des logements de nos partenaires. Parmi celles-ci, 42 personnes malades sont arrivées avec leurs familles. Le profil de composition familiale de nos résident·es a incontestablement changé. De 57% de personnes isolées, nous sommes passé·es à 51% de familles, 37% de personnes isolées et 12% de couples. Ce changement s'explique peut-être par le fait que les DPI isolé·es n'intègrent plus, sauf exception, le réseau d'accueil.

Les problématiques médicales dont souffrent nos résident·es sont variées. Cependant, depuis sept ans, les problèmes liés au handicap (23%), à la santé mentale (22%) et au cancer (22%) représentent près de 7 situations sur 10.

La tendance de Fedasil de nous désigner des résident·es depuis le dispatching se vérifie encore cette année, puisque dans 63% des cas, ces résident·es proviennent directement du centre d'arrivée. L'impact sur notre manière de travailler est évident. Il n'est pas rare que les travailleur·euses sociaux·ales de nos partenaires aient à débroussailler la situation sociale, familiale et médicale des DPI à leur arrivée dans leur nouveau logement.

L'anamnèse nécessaire à un accueil de qualité se complexifie, étant donné que les résident·es ne sont que depuis peu de temps dans le réseau d'accueil. Souvent, leur procédure d'asile et la préparation du récit d'exil n'en sont qu'à leurs premiers balbutiements. Parfois même, une procédure Dublin est en route, ce qui exige la préparation en urgence d'éléments médicaux justifiant une demande d'exception en place Dublin. Cette demande d'exception s'avère primordiale, puisqu'elle leur permettra de maintenir le bénéfice du droit à l'accueil chez nous. Tout cela est très compliqué à obtenir pour les équipes sociales, car le suivi médical commence seulement à s'instaurer.

Une autre période cruciale est la période de transition. Durant cette phase, le·la travailleur·euse social·e doit préparer le·la bénéficiaire qui a reçu une protection internationale à quitter sa structure d'accueil, grâce à l'aide financière du CPAS. C'est un moment difficile : trouver un logement est de plus en plus complexe en cette période de crise du logement, surtout pour notre public malade.

Sur les 37 départs de nos structures, 24 ont obtenu un statut, 3 sont volontairement rentré·es dans leur pays d'origine, et 8 personnes ont perdu leur droit à l'accueil sans avoir obtenu de droit de séjour. Nous déplorons le décès de 6 personnes pendant leur séjour chez nous.

¹ Caritas International, Service Social des Solidarités (SESO), Aide aux Personnes Déplacées (APD), Centre Social Protestant (CSP), Lhiving, Espace28, Fondation Joseph Denamur (FJDN), Le Refuge Bruxelles asbl, Loginove asbl, Maison Babel asbl, Maison Internationale de Mons (MIM), UMOYA et Service d'Aide aux Migrants (SAM).

Public MENA

En 2023, 94 MENA (dont 48 nouveaux-elles), principalement avec statut de séjour, ont été accompagné-es vers l'autonomie. Deux nouveaux partenaires spécialisés dans l'accueil de MENA ont rejoint la convention CIRÉ : la Maison Babel et UMOYA mettent chacun à disposition 4 places.

L'année dernière, une quinzaine de MENA en cours de procédure d'asile et considéré-es comme assez autonomes avaient rejoint nos places d'accueil. Certain-es ont obtenu un statut de séjour et ont été préparé-es à la transition vers l'aide financière. Quand les perspectives ne sont pas aussi heureuses, les équipes sociales ont du mal à relever de nouveaux défis dans l'accompagnement, car elles doivent faire face à des situations inhabituelles. Des MENA, toujours en procédure mais ayant atteint 18 ans ont en effet dû être à nouveau transféré-es vers un centre adulte, conformément aux règles de Fedasil. D'autres, débouté-es de l'asile doivent être accompagné-es jusqu'à leur majorité dans l'élaboration de nouvelles pistes de régularisation de séjour, comme la « solution durable », ou éventuellement la préparation du retour.

Formation et soutien aux partenaires

À la demande des équipes de nos partenaires, nous avons proposé deux jours de formation sur le syndrome de stress post-traumatique et la gestion de la violence.

Des formations de base (protection internationale et droit à l'accueil, accès aux soins médicaux, informations administratives...) destinées aux nouvelles-elles travailleur-euses de la convention CIRÉ ont été ainsi régulièrement organisées.

Nos réunions trimestrielles en ligne ont permis l'échange de bonnes pratiques entre travailleur-euses de la convention CIRÉ aux quatre coins de la Belgique, le but étant de potentialiser les expériences de tous-tes nos partenaires.

LE FAIT

De nouveaux publics ont intégré la convention CIRÉ depuis peu. Ainsi, notre nouveau partenaire CADAL propose 7 places destinées à des DPI qui, de par leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre se retrouvent fortement fragilisé-es par la réalité de la vie en collectivité dans les centres.

L'avenir devrait voir de nouvelles places s'ouvrir pour accueillir d'autres DPI vulnérables, mais pas forcément malades.

Perspectives

L'objectif 2024 est sans nul doute la cohésion ! Après avoir grandi de manière exponentielle en intégrant des partenaires expert-es dans les secteurs santé, logement, migration, ou pauvreté, la convention CIRÉ veut consolider les liens entre elleux et encourager la mutualisation et le partage des expertises.

L'équipe

Marc Goethals est coordinateur de la structure d'accueil, qu'il représente auprès de Fedasil et des partenaires extérieurs du CIRÉ. Il assure le suivi financier des activités du service.

Isabelle Castermans est référente médicale et publics LGBTQIA+. Elle est responsable du suivi des demandes de transfert médical et des personnes LGBTQIA+, et du soutien aux équipes de première ligne. Elle assure aussi le suivi des demandes de frais exceptionnels, des rapports et de la concertation avec les équipes de Fedasil. Elle est également responsable de la formation concernant les thématiques médicales.

Anouar Echaddadi est juriste. Il joue le rôle de conseiller juridique pour les travailleur-euses sociaux-ales et assure le suivi législatif en matière de droit à l'accueil. Il fait des interventions et donne des formations sur les questions juridiques en lien avec le séjour et l'accueil, notamment auprès de professionnel-les du secteur.

Michèle Morent occupe le poste de référente MENA. Elle est la personne de contact du CIRÉ pour les questions concernant les MENA accueilli-e-s au sein de notre structure (support au niveau du suivi individuel, représentation au sein de concertations de Fedasil...). En tant que collaboratrice administrative, elle est chargée de la facturation, de la mise à jour de la base de données, du suivi des tickets de transport et de l'interprétariat, tout en donnant un soutien administratif aux différentes tâches des collègues.

Accompagner un public qui se bat pour garder ou faire valoir ses droits

Le service « Accueil général » assure l'accueil, l'information et l'orientation du public qui contacte le CIRÉ. Chaque jour, il répond aux questions par téléphone ou sur place. Il assure également une permanence sociojuridique plusieurs fois par semaine et transmet les difficultés rencontrées par le public dans son accès aux procédures de séjour et d'asile au service politique, afin de nourrir le travail d'analyse et de plaidoyer.

Contexte

En 2023, le service accueil général a reçu 4.668 demandes d'information, par téléphone, ou sur place. Les questions ont principalement concerné les conditions du regroupement familial, les possibilités de régularisation pour les personnes sans papiers, leur accès au travail et à la formation, le renouvellement de la carte de séjour, l'obtention d'un passeport, et la complexité des démarches en ligne dans certaines procédures.

Nous pointons particulièrement les délais de traitement des demandes de séjour qui ne cessent de s'allonger, plongeant les personnes dans une insécurité juridique totale et menant souvent à une perte de droits (au travail, à l'aide sociale, aux allocations familiales...). Nous constatons la dégradation rapide de la santé mentale de notre public.

Le service a fait face à une augmentation des demandes d'hébergement d'urgence, en lien avec la politique fédérale de non accueil, qui concerne de plus en plus de demandeur-euses de protection internationale. Alors qu'elles devraient être accueillies dans le réseau Fedasil, ces personnes poussent les portes de nos permanences pour trouver un abri et s'installent dans l'errance.

À partir d'octobre, nous avons été confronté-es à l'incompréhension de nombreuses familles belges, ou palestiniennes résidant en Belgique, face à l'impossibilité pour leurs proches bloqué-es à Gaza et en Cisjordanie de les rejoindre par regroupement familial, ou visa humanitaire.

Actions

Plus de services orientent vers nous des femmes en séjour précaire victimes de violences

Notre permanence socio-juridique accompagne dans leurs démarches administratives de plus en plus de femmes en situation de séjour précaire (avec ou sans titre de séjour) victimes de violences par (ex) partenaire, afin de contrer la double violence due au retrait de séjour qu'elles encourent si elles quittent le domicile. Parmi celles que nous accompagnons, certaines se trouvent coincées entre le manque de preuves de violences qui les empêche de demander le maintien de séjour, et le fait d'avoir un enfant en Belgique qui les empêche, lorsqu'elles pourraient l'envisager, de retourner dans leur pays d'origine. Les services qui nous orientent ce public sont très divers : services d'urgence des hôpitaux, services de police, centres d'hébergement spécialisés en violences, centres d'accueil d'urgence... C'est grâce à ce travail en réseau que nous parvenons à offrir un accueil, une écoute et un accompagnement adapté.

Un contrôle abusif de la « vie familiale effective » des papas d'enfants belges

Cette année, nous avons accompagné plusieurs pères de famille confrontés à un refus de regroupement familial avec leur enfant belge, en raison de preuves insuffisantes de leur vie familiale effective. Parce qu'ils n'étaient pas inscrits à la même adresse que leur enfant et bien qu'ils soient parvenus, dans des conditions de vie difficiles en statut de séjour précaire, à prendre soin de leur enfant et à en fournir la preuve à l'Office des étrangers, ils se sont vus retirer un titre de séjour, impactant de plein fouet la vie familiale et sociale des personnes concernées ! La charge de la preuve de la vie familiale sur les candidat-es au regroupement familial est extrêmement lourde et indignerait plus d'un parent belge !

Perspectives

En 2024, nous poursuivrons nos missions d'accueil, d'information et d'accompagnement du public. Nous étendrons nos plages de permanences sans rendez-vous afin de mieux accueillir encore le public le plus fragilisé. Nous poursuivrons la formation de l'équipe à l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des publics fragilisés.

L'équipe

En décembre 2023, **Eliécer Augusto Jiménez Ollar** a succédé à Roxana Elizabeth Rojas Sánchez au premier accueil. Il assure l'accueil téléphonique et physique du public, en français, en anglais et en espagnol, informe et oriente vers le service adéquat.

Joëlle Pire assure également l'accueil du public et est chargée du suivi et de la location des expositions et de l'envoi des brochures et publications.

Serge Bagamboula assure la permanence sociale du service. Il informe, oriente et accompagne le public dans différentes démarches.

Gabrielle Verschueren a succédé à Giovanna Costanza en avril 2023. Elle assure l'information, l'orientation et l'accompagnement juridique du public.

Coralie Hublau est la coordinatrice du service .

LE FAIT

Quand l'administration fabrique de la précarité

Les travailleuseuses du service sont à l'écoute de situations parfois complexes, de parcours de vie difficiles. Ils et elles accompagnent les personnes dans leur projet de vie en Belgique (ou dans le deuil de leur projet migratoire) et les informent sur le cadre juridique, le contexte des politiques migratoires, les relais existants et les démarches administratives pour conserver ou activer leurs droits. En octobre, l'équipe s'est retrouvée pour travailler sur les missions et valeurs du service. Plus que jamais, le service s'inscrit dans une démarche d'éducation permanente et de renforcement des capacités des personnes face aux administrations. L'écoute, la gentillesse, la disponibilité, l'ouverture, la vérité, la confiance et la confidentialité reflètent l'espace que nous essayons de créer pour notre public et les valeurs de notre équipe.

Développement de partenariats et soif de redéfinir nos priorités et nos missions

Cette année, le service a fait le choix d'expérimenter différentes méthodes de travail pour mieux rencontrer les besoins du public et encourager sa participation, en créant plus d'espaces de paroles et d'échanges. La réflexion déjà initiée sur l'éducation permanente dans le cadre des cours de FLE s'est poursuivie en 2023, en parallèle d'un chantier lancé pour renforcer la capacité d'agir de notre public dans sa vie à Bruxelles.

Contexte

L'école de FLE reçoit majoritairement des Bruxellois-es non francophones, venu-es principalement de pays non européens. Nous construisons notre vision du travail à la croisée de la cohésion sociale, de l'éducation permanente et de l'accueil des primo-arrivant-es (PA). Le mieux vivre ensemble, la participation et l'accueil sont toujours les trois piliers de notre travail quotidien.

Opérateur linguistique du parcours d'accueil des primo-arrivant-es

Depuis 2016, nous sommes un opérateur linguistique du parcours d'accueil bruxellois. Les PA s'inscrivent dans les bureaux d'accueil BAPA Bruxelles, VIA et Convivial qui les aiguillent vers les opérateurs linguistiques des 19 communes de Bruxelles, en prenant en compte leurs préférences géographiques.

Nous offrons des cours pour deux filières différentes : le FLE A et le FLE B. Le FLE A concerne les PA scolarisé-es jusqu'en secondaire (n'ayant pas obtenu l'équivalent du CESS) et qui maîtrisent l'alphabet latin. Le FLE B concerne les PA scolarisé-es jusqu'au secondaire supérieur et au-delà. Toutes les PA doivent avoir au moins 18 ans, un statut de séjour de minimum trois mois et être inscrit-es dans l'une des 19 communes de Bruxelles.

Cette année, nous avons dispensé 18 modules en 10h ou 20h de cours par semaine, en journée et en soirée (7h/semaine). Ces modules ont bénéficié à 190 primo-arrivant-es inscrit-es au CIRÉ.

Alors que le parcours d'accueil des PA est obligatoire depuis juin 2022, nous n'avons pas encore observé de plus forte occupation des modules, qui atteignent rarement le nombre maximum d'inscrit-es en filière A. Nous avons par contre observé une plus forte occupation des filières B, surtout en horaire décalé.

30% des PA au CIRÉ parlent anglais et 21% parlent espagnol. 53% ont fait des études supérieures dans leur pays d'origine.

Cohésion sociale

L'équipe de cohésion sociale a dispensé des cours de jour (trois formateur-rices salarié-es, pour un total de 50h/semaine) et du soir (trois bénévoles pour un total de 12h/semaine), à un public qui ne rentre pas dans les conditions du parcours d'accueil et qui a davantage de difficultés socio-économiques. Nous avons organisé trois périodes d'inscription en février, août et novembre pour un total de 225 inscrit-es au cours de l'année, avec 63% de femmes, provenant en majorité des pays suivants : Brésil, Pérou et Colombie. 28% de ces personnes sont en Belgique depuis six mois à un an et 39% d'entre elles ont fait des études supérieures dans leur pays d'origine.

Le fait

Nous avons été très heureux-ses d'organiser une période d'inscriptions en partenariat avec Lire et Ecrire.

Compte tenu du nombre de places disponibles dans nos groupes et du nombre toujours croissant de personnes qui se présentent au CIRÉ, celles et ceux pour qui nous n'avions plus de place, ou dont le profil répondait à d'autres conditions de parcours linguistique (BAPA, promotion sociale, alpha...) ont pu recevoir des conseils et être orienté-es vers une structure adéquate.

Actions avec et par les apprenant-es

Atelier participatif

Dans le cadre du développement de nos activités d'appropriation de la langue, 2h d'animation par semaine ont été consacrées à des questionnements sur la vie à Bruxelles, en tant que personne migrante. L'objectif était d'amener ce groupe à articuler, durant une année complète, une production finale représentative de son parcours.

Passeur de mots

Notre publication « Passeur de mots » n°4, réalisée par et pour les apprenant-es du CIRÉ est sortie fin de l'année. Elle regroupe des productions écrites et visuelles des apprenant-es sur des thématiques comme la vie quotidienne, des expériences professionnelles, des recettes, des cartes postales, des retours sur des sorties culturelles, etc. Elle est un outil pédagogique à part entière, car elle permet d'échanger sur des contenus par la mise en lumière de productions de tous les groupes.

Activités avec le tissu associatif

Les apprenant-es ont participé à la fête de quartier « la Ducasse », à Etterbeek. C'est un événement auquel le CIRÉ et son public prennent part depuis longtemps et qui a proposé cette année d'animer des jeux de société. C'est un espace de rencontres et d'échanges entre des associations implantées dans les communes d'Ixelles et d'Etterbeek.

Nous avons mené une animation de médiation culturelle avec Globe Aroma, association culturelle qui propose un espace de travail et de rencontres artistiques. Une animatrice est venue faire découvrir à notre public les différentes activités de l'association. Elle a également accompagné des groupes dans le choix d'événements et de lieux culturels à Bruxelles, en prenant connaissance de la diversité des offres disponibles sur un mois. Cela a permis à notre public de décider d'un commun accord d'une sortie collective à laquelle il voulait participer.

Perspectives

Nous allons repenser le service de cohésion sociale afin de permettre à notre public sans papiers de lier l'apprentissage à la connaissance de ses droits (aide médicale urgente, droit de se loger, de vivre en sécurité...).

Nous proposerons un groupe supplémentaire de niveau intermédiaire B1 pour répondre aux besoins de notre public, qui manque cruellement de possibilités à Bruxelles au-delà du niveau A2. C'est une observation que nous posons depuis des années.

Nous travaillerons à des animations et à des sorties de groupes plus adaptées à notre public. Nous envisageons de renforcer notre collaboration avec des acteurs culturels, tels que Arts et Alpha, Vie Féminine, Culture & Santé, la Maison Josaphat et plus encore.

Nous collaborerons plus étroitement avec le réseau local d'Ixelles et d'Etterbeek. Notamment avec les CPAS, l'antenne de Lire et Écrire, KOM à la Maison et autres associations locales qui proposent des activités dans le quartier.

Nous mènerons enfin une réflexion en équipe sur la façon dont notre public pourra s'approprier le projet du journal « Passeur de mots » comme un moyen de prendre davantage position dans l'espace public, tout en développant en parallèle nos activités d'éducation permanente.

L'équipe

Héloïse Humpers a assuré le remplacement de Kim Huynh à la coordination de l'école sur toute l'année 2023.

L'équipe des formateur-rices dans l'équipe du parcours PA : **Céline Gerlage, Melissa El Mekki, Anaïs Pourtois, Aurélien Dupuis, Klára Petráčková et Caroline Mailleux.**

L'équipe des formateur-rices de cohésion sociale : **Christophe Depauw, Mathilde Chevrant et Ciré Dioum.**

L'équipe de bénévoles : **Jean-François Léonard, Geneviève Clerbaux et Dario Pinchetti.**

Toujours en phase face aux nouveaux défis

Depuis presque 30 ans, le service logement du CIRÉ œuvre pour le développement de solutions innovantes, afin de permettre à des ménages à revenus faibles d'accéder à un logement décent, par le biais de projets d'aide à l'acquisition ou d'un fonds d'avance pour la garantie locative.

Contexte

L'accès à la propriété continue d'être mis à mal pour les ménages à revenus modestes. Citons notamment les taux d'intérêts élevés, la hausse des prix de vente, ou la restriction temporaire d'accès aux crédits hypothécaires par le Fonds du logement bruxellois. Nos activités historiques, comme les projets collectifs et solidaires, ou récemment pérennisées, comme le projet PAS-SOLO à destination des mamans solos gardent tout leur sens.

Actions

20 ans de Groupe d'Épargne Collective et Solidaire !

Depuis 20 ans, les Groupes d'Épargne Collective et Solidaire (GECS) permettent à chaque ménage de préfinancer le montant de l'acompte demandé au moment du compromis de vente et de bénéficier de formations et d'un accompagnement dans le projet d'acquisition. Les résultats parlent d'eux-mêmes : depuis sa création, 590 accompagnements ont été menés, avec un total de 236 achats.

En 2023, les résultats sont toujours au rendez-vous : plus de 100 personnes ont participé à une séance d'information GECS, 60 ménages ont été reçus en entretien individuel, 21 familles ont rejoint la phase préparatoire du GECS pour démarrer les ateliers, et 14 achats se sont concrétisés. Précisons que 2 mamans solos, bénéficiaires du CPAS et mères de 5 enfants ont fait l'acquisition d'un logement. À titre indicatif, en 2023, le montant total des placements GECS effectués chez Crédal, toutes participant·es GECS confondu·es s'élevait à 366 352€.

Par ailleurs, nous avons maintenu le focus sur la réduction de la fracture numérique vécue par certain·es bénéficiaires. Un atelier pratique a ainsi été proposé à nos groupes, axé sur le suivi de leur projet d'achat (création d'email, usage de itsme, envoi de pdf via un GSM...) et a parfois conduit à une orientation vers un Espace public numérique.

En marge de la dynamique avec le public, 2023 a aussi été l'occasion de (re)nouer les liens avec les associations du secteur, afin de présenter le projet GECS, de partager les bonnes pratiques et d'informer ces associations des actions à mener avec les familles en amont d'un projet d'achat.

Le projet PAS-SOLO prolongé jusqu'en 2026 !

Ce projet s'adresse aux mamans solos ayant le projet de devenir propriétaires, mais qui sont confrontées à divers freins liés à leur statut de femmes célibataires avec enfants. L'édition pilote du projet s'est clôturée avec succès en juillet 2023, et des possibilités d'amélioration ont été identifiées par les participantes et le service. Une participante a intégré le GECS et deux mamans solos ont fait l'acquisition d'un bien sur Bruxelles.

Grâce au renouvellement du financement, le projet est donc reconduit jusqu'en 2026. Un nouveau groupe de 10 participantes a démarré en automne. Conscientes des obstacles à surmonter pour faire aboutir leur projet, ces mamans solos sont volontaires pour renforcer leurs connaissances et améliorer leur situation.

Le partenariat avec le Community Land Trust (CLTB) : projet Transvaal, le chantier lancé !

L'augmentation des taux d'intérêts des crédits hypothécaires et du prix des biens vendus a rendu la fin d'année 2022 difficile. L'objectif 2023 était de reconsolider le groupe, en intégrant de nouveaux-elles participant-es. C'est chose faite, et malgré les aléas des divers chantiers, les familles impliquées restent motivées !

Par ailleurs, partenaire actif du CLTB depuis sa création, le service logement a continué à soutenir son action à travers le suivi social de familles de groupe projet, ou la planification d'ateliers.

Le fait

Le service logement a publié une étude « Faire face à la crise du logement par l'acquisition : le projet GECS », mettant en exergue les changements générés par le passage du statut de locataire à celui de propriétaire chez les participant-es au projet.

Par ailleurs, nous avons aussi contribué à l'analyse du RBDH « Acheter chez Citydev, un logement confortable à prix réduit aujourd'hui... et dans 20 ans une coquette plus-value ».

Perspectives

En 2024, le service continuera sur sa lancée avec les activités pérennes du GECS et le projet PAS-SOLO.

L'équipe continuera à réfléchir et à explorer comment de nouvelles initiatives pourraient soutenir nos publics dans leur quête d'un logement décent et abordable.

En cette année électorale, le CIRÉ portera ses revendications en termes de logement, ainsi que celles du Rassemblement Bruxellois au Droit à l'Habitat (RBDH) dont il est un membre actif.

L'équipe

Caroline Nsenda est la coordinatrice du service Logement depuis mars 2022.

Judith Besnainou a apporté son soutien au projet pilote PAS-SOLO. Elle a aussi produit l'analyse sur le GECS et contribué à l'étude du RBDH. Judith est en charge du projet du CLTB « Transvaal » et a animé quelques ateliers du GECS.

Géraldine Moureau est la référente pour la phase action du GECS et la gestion de l'équipe de volontaires. Elle collabore avec le Fonds du logement sur le projet Vandepereboom II.

Valérie Peiremans est la référente de la phase préparatoire du GECS. Elle assure le suivi de l'épargne individuelle (PEPS) et des ateliers de sensibilisation sur ce sujet. Elle travaille sur le projet CLT « Chaussée d'Anvers », et sur la copropriété en général. Elle gère la base de données du service.

Violaine Weissmann est en charge du projet PAS-SOLO et s'occupe du Fonds de garanties locatives. Référente de la phase information du GECS, elle anime les séances d'information du projet.

Mérta Sadikaj a rejoint l'équipe en novembre 2023 pour remplacer Violaine. Elle a repris les tâches liées à la gestion du fonds de garanties locatives et effectue le suivi administratif du service.

L'équivalence de diplômes : l'illustration des blocages pour l'insertion socioprofessionnelle des personnes étrangères

Contexte

Les procédures d'équivalences en Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) ont été de moins en moins accessibles et ce, pour deux raisons principales. Les informations concernant les démarches à entreprendre fournies sur le site de la FWB ne sont pas compréhensibles, et il est extrêmement difficile d'entrer en contact direct avec les agents administratifs en charge d'examiner les dossiers. Au NARIC-Vlaanderen, la nouvelle application en ligne est plus praticable, elle guide plus clairement la personne vers la procédure appropriée, énonce précisément quels documents inclure au dossier, et est proposée en trois langues. Par contre, les personnes ne disposant pas, ou pas encore, d'un document d'identité stable sont empêchées d'ouvrir un compte en ligne et donc, d'introduire d'un dossier.

Vu l'absence de perspectives d'une régularisation, de nombreuses personnes sans papiers ont consulté notre service sur la procédure de permis unique, malheureusement toujours non accessible pour elles.

Actions

Convention Actiris

Cette année a vu le démarrage de la nouvelle convention quinquennale avec Actiris (2023-27), qui permet de financer nos activités sur les équivalences de diplômes. Dans ce cadre, nous avons accompagné plus de 1.250 personnes dans leurs démarches de reconnaissance de leurs diplômes et des compétences acquises à l'étranger. En parallèle, nous avons répondu à plus de 2.000 emails concernant le même sujet, avons organisé 10 séances d'information pour les professionnel·les d'Actiris et 10 séances d'informations avec d'autres acteur·rices clés de l'insertion socio-professionnelle : les CPAS bruxellois, les missions locales pour l'emploi, les bureaux d'accueil pour primo-arrivant·es (BAPA). Enfin, nous avons animé 22 séances d'information à destination du public primo-arrivant inscrit dans les BAPA Convivial et Via.

Public ukrainien

La demande d'information et d'accompagnement du public ukrainien est restée importante cette année. Le renfort d'une collègue ukrainienne de septembre 2022 à juillet 2023 nous a permis d'organiser 6 séances d'information en ukrainien.

Ce renfort a aussi été l'occasion de développer des outils d'information générale et détaillée sur les procédures, de manière à favoriser les démarches autonomes. Réalisés en ukrainien, en français et en anglais, ces outils sont utiles à l'ensemble de nos publics.

Numérisation des procédures

L'impact de la numérisation des procédures d'équivalence - en FWB et au NARIC - s'est encore fortement ressenti. Pour la FWB, la numérisation semble être l'occasion de se distancier davantage de son public et des associations de terrain (l'administration répond en effet moins à nos sollicitations...). Pour le NARIC, la numérisation est l'occasion d'exclure le public qui n'a pas de titre de séjour stable (de 3 mois et plus).

Face à cette distanciation croissante de la part des administrations, nous avons tenté de rétablir un lien pour pouvoir déposer nos constats, plaider pour une amélioration des pratiques et continuer à défendre les personnes se trouvant dans des situations critiques.

Permanence sur le permis unique

Notre expérience de permanence hebdomadaire sur l'accès au permis de travail s'est poursuivie, en collaboration avec la permanence juridique du CIRÉ. Elle a permis d'informer et d'orienter des personnes migrantes et de potentiel·les employeur·euses sur les possibilités, les conditions et les modalités d'accès au permis unique et/ou à la carte professionnelle. En 2024, nous évaluerons le besoin de maintenir cette permanence 'test'.

Quelques chiffres clés

En 2023, le service TEF a informé plus de 1500 personnes et en a accompagné individuellement plus de 1250. 67% des personnes rencontrées sont des femmes, venues par regroupement familial (27%). 74,55% de notre public disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Environ 70% du public accompagné ont entamé des démarches pour faire reconnaître leur diplôme. Enfin, 27% avaient un profil professionnel correspondant aux métiers en pénurie à Bruxelles.

Perspectives

Le début de l'année 2024 verra l'arrivée d'une nouvelle coordination du service TEF, donc d'un nouveau regard. Ce sera l'occasion de questionner la pertinence de nos actions par rapport aux objectifs globaux du service, et de les ré-envisager. Il s'agira d'identifier les priorités et de réaménager certaines activités en ce sens.

Nous continuerons à plaider pour une reconnaissance des diplômes étrangers accessible à toutes et tous. Nous continuerons aussi à rendre compte de l'impossibilité pour certains profils professionnels de faire reconnaître leurs qualifications. Enfin, et plus globalement, nous resterons attentif-ves aux réalités et aux défis de l'inclusion des personnes migrantes sur le marché de l'emploi.

L'équipe

Damienne Martin est la coordinatrice de l'équipe. Elle veille à la réalisation des objectifs et activités, au bon fonctionnement de l'équipe, à la visibilité du service et de ses constats. Outre sa contribution aux activités de sensibilisation et d'accompagnement, elle est responsable du travail d'analyse et de plaidoyer du service, et veille au bon développement des partenariats.

Delphine Nouind se consacre à l'information et à l'accompagnement des personnes inscrites chez Actiris en matière d'équivalences de diplôme. Assurant une veille continue sur les problématiques de terrain, elle est notre référente pour la reconnaissance professionnelle du public européen et pour la participation du service à divers forums et salons liés à l'emploi.

Maurice Pans est spécialisé dans l'accompagnement aux équivalences de diplômes pour les personnes inscrites chez Actiris. Il est aussi notre référent pour les démarches et dossiers adressés à la Communauté flamande. Il anime un nombre croissant de séances d'information dans le cadre des parcours d'intégration bruxellois, mais aussi de formations pour les professionnel-les du secteur.

Laureta Panxhaj est notre plus ancienne collaboratrice. Elle a vu naître le service et a contribué au développement de son expertise en matière d'équivalences de diplômes. Elle est aujourd'hui experte du système d'enseignement, et de la question de l'accès au séjour étudiant pour les personnes étrangères. Elle est aussi notre référente pour la sensibilisation et la formation des professionnel-le-s.

Krystel Guttadauria contribue à l'accompagnement du public dans les procédures d'équivalence de diplôme, mais aussi aux animations dans les parcours d'intégration et aux ateliers citoyens. Krystel est en outre une personne ressource pour le développement d'outils pédagogiques et de communication.

Anna Darsaniia a été présente jusqu'en juillet 2023, en vue d'informer et d'outiller les personnes ukrainiennes - nombreuses à solliciter le CIRÉ - qui souhaitent faire reconnaître leur diplôme. Cela passe par des séances d'information, des entretiens et le développement d'outils pédagogiques.

Le service « **Études et Politique** » mène un travail d'analyse politique et juridique des questions liées à l'asile et à la migration. En concertation avec les membres et partenaires du CIRÉ, il formule des recommandations aux administrations et instances concernées et mène un travail de plaidoyer politique auprès des mandataires des différents niveaux de pouvoir. Il mène aussi un travail d'information et de sensibilisation des différents publics, en collaboration avec le service communication.



Les thématiques politiques

L'équipe

Coralie Hubblau est coordinatrice du service études et politique. Elle travaille sur les questions de séjour et d'accès aux droits des personnes étrangères, de regroupement familial et de genre.

Jessica Blommaert travaille sur les questions de protection internationale, d'accueil des demandeur-euses d'asile, de regroupement familial des bénéficiaires de protection et de genre.

Alice Chatté travaille sur les questions de détention et d'éloignement des personnes étrangères, ainsi que sur les politiques migratoires européennes.

Sylvie de Terschueren travaille sur les questions d'intégration et d'accueil des primo-arrivant-es, et de citoyenneté et d'accueil des demandeur-euses de protection internationale. Elle est également en charge de l'éducation permanente au CIRÉ.

Clément Valentin travaille sur les questions de protection internationale, d'accès aux soins des personnes étrangères, ainsi que sur les politiques d'externalisation et les MENA.

Pauline Wautié mène le travail politique autour du combat des personnes sans papiers et des questions de détention et d'éloignement.

Accueil et protection
internationale

Détention et
expulsions

Intégration
des personnes
étrangères et
primo-arrivantes

Politiques
migratoires

Sans Papiers

Séjour

Refuser l'indignité comme nouvelle norme

L'année 2023 a été fortement marquée par la politique de non-accueil de milliers de demandeur·euses d'asile et par l'intensification de la violence à Gaza. Le CIRÉ a mené plusieurs combats de front pour défendre l'accès à la protection internationale et à un accueil digne en Belgique.

En 2023, le nombre de demandes d'asile en Belgique a été légèrement en baisse par rapport à 2022, avec 35.507 personnes. Ces chiffres restent relativement élevés, mais sont bien en-dessous des 45.000 personnes ayant demandé l'asile en 2015 lors de la « crise migratoire ». La Syrie est le principal pays d'origine, suivie par l'Afghanistan, la Palestine, la Turquie et l'Érythrée. Malgré le renfort en personnel, l'arriéré du CGRA est historiquement élevé (20.025 dossiers), avec pour conséquence directe d'allonger la durée de la procédure et le séjour en centre d'accueil.

Actions

Déni d'accueil: la nouvelle norme

En 2023, le CIRÉ a poursuivi les actions en justice collectives. Malgré les décisions de justice obtenues en 2022 contre l'État et Fedasil, leur ordonnant de respecter le droit à l'accueil sous peine d'astreintes, rien n'a infléchi la position du gouvernement fédéral. Les mesures de sortie de crise insuffisantes annoncées le 9 mars 2023 sont arrivées trop tard et se sont révélées inadéquates. Nous avons dénoncé cette attitude gouvernementale sans relâche.

À l'occasion de la journée mondiale des réfugié·es, le 20 juin, le CIRÉ et ses partenaires ont symboliquement renommé la rue de la Loi « rue Hors-la-Loi ». Nous avons également continué à porter des recommandations et proposé des solutions, en diffusant en juin la publication « Comment sortir de la crise de l'accueil ? », résultat d'une journée d'échanges avec le secteur à la fin 2022.

En septembre 2023, la secrétaire d'État déclarait la suspension de l'accueil des hommes seuls. Cette décision a une nouvelle fois été censurée par le Conseil d'État, sans aucun effet en pratique.

Les victimes de cette politique doivent attendre plusieurs mois avant d'être accueillies dans le réseau de Fedasil, entraînant des conséquences évidentes sur leur santé physique et mentale. Nous l'avons mis en lumière, en mai et en décembre 2023, dans deux états des lieux publiés avec les partenaires humanitaires Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières et le HUB humanitaire.

Fin de l'année, près de 3.000 personnes en demande de protection internationale étaient toujours sur liste d'attente, tandis que nous avons initié fin 2023 une nouvelle procédure pour être autorisé·es à saisir les comptes de Fedasil.

Palestine : le gel des décisions d'asile

Les événements d'octobre 2023 et la situation à Gaza ont entraîné des conséquences évidentes sur le besoin de protection des ressortissant·es palestinien·nes présent·es sur le territoire belge. Précisons que les Palestinien·nes représentaient la troisième nationalité la plus importante à demander l'asile en Belgique en 2022 et 2023.

En octobre 2023, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) a annoncé le gel de certaines décisions concernant les Palestinien·nes de Gaza et de Cisjordanie, faisant valoir le manque « d'informations objectives suffisantes pour évaluer avec précision la situation en matière de sécurité dans les Territoires palestiniens ».

Le CIRÉ a dénoncé ce gel des procédures dans une analyse, et a interpellé le CGRA pour qu'un statut de protection soit accordé aux Palestinien·nes. Fin 2023, nous avons publié une carte blanche avec de nombreux partenaires pour dénoncer le cynisme des autorités belges.

Fin 2023, le CGRA annonçait la reprise du traitement de tous les dossiers, précisant que la situation à Gaza indiquait clairement un besoin de protection, mais qu'un examen individuel et détaillé aurait lieu.

Projet pilote « Tabula Rasa » du CGRA

À l'été 2023, le CGRA a annoncé un projet-pilote « Tabula Rasa », destiné à mieux préparer et à limiter la durée des auditions via une déclaration écrite du-de la demandeur-euse avant l'entretien. Ce projet a démarré en septembre et a d'emblée suscité de nombreuses inquiétudes, notamment sur le caractère obligatoire de la déclaration écrite, le rôle des assistant-es sociaux-ales et des avocat-es.

Le CIRÉ a informé à plusieurs reprises le secteur de l'existence de ce projet et relayé plusieurs craintes auprès du CGRA. L'évaluation du projet étant fixée à 2024, le CIRÉ sera attentif à la suite qui y sera réservée.

Perspectives

En 2024, le CIRÉ restera attentif au respect du droit d'asile et du droit à l'accueil, bafoué depuis septembre 2021, son déni étant apparemment devenu la nouvelle normalité. Nous continuerons également à suivre de près la politique de protection des instances d'asile à l'égard, notamment, des Palestinien-nes, des Afghan-es et des Soudanais-es. Et nous serons vigilant-es quant aux garanties entourant la procédure d'asile, particulièrement concernant l'évaluation du projet « Tabula Rasa » du CGRA.

LE FAIT

Dans son arrêt *Camara contre Belgique* du 18 juillet 2023, la Cour européenne des droits de l'Homme condamne la Belgique pour violation de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme et pointe le fait que : « les circonstances de la présente affaire ne sont pas isolées et qu'elles révèlent une carence systémique des autorités belges d'exécuter les décisions de justice définitives relatives à l'accueil des demandeurs de protection internationale ».

La Cour considère que « les autorités belges ont opposé non pas un « simple » retard mais plutôt un refus caractérisé de se conformer aux injonctions du juge interne ».

Il s'agit d'une condamnation forte, qui intervient après que la Cour européenne ait déjà dû accorder, depuis le 31 octobre 2022, plus de 1700 mesures provisoires à des demandeurs d'asile sans accueil en Belgique.

Des perspectives toujours plus dangereuses

Contexte

Durant l'année 2023, nous avons dû porter une attention particulière aux politiques grandissantes de détention et d'expulsion des personnes exilées. Le CIRÉ, aux côtés de la coalition Move, a continué le combat pour permettre un changement de paradigme et mettre fin à la détention administrative.

Actions

Accord de mars – projet de loi sur la « politique de retour proactive »

Le 9 mars 2023, le gouvernement fédéral prenait un accord sur la politique migratoire, en marge des mesures censées mener à la « sortie de la crise de l'accueil ». En échange de ces mesures, quatre textes législatifs ont été présentés, dont un particulièrement problématique focalisé sur le retour. Il permet notamment d'accentuer l'obligation de coopérer au retour, d'augmenter le pool d'escorteur-euses pour procéder à des expulsions forcées, en formant le personnel de l'Office des étrangers en plus du personnel Frontex mis à disposition, et de pratiquer des examens médicaux sous contrainte. Les négociations ont débuté au Parlement en novembre 2023, et ce texte sera probablement adopté début 2024.

Aux côtés de la coalition Move, nous avons rendu plusieurs avis contre ce projet et tenté de stopper son adoption. Plusieurs associations, comme Médecins du Monde, ont apporté leur soutien à l'interdiction à minima des examens médicaux sous contrainte.

Travail en concertation avec Move

Tout au long de l'année, nous avons participé aux différents pôles de Move et travaillé ensemble pour en finir avec la détention administrative des personnes migrantes. Une analyse consacrée aux personnes inéloignables a été publiée et une campagne a été lancée. En vue des élections de 2024, un travail de recommandations a été effectué.

Décryptage de l'actualité en matière de détention et d'expulsion

2023 fut malheureusement riche en actualités sur ces questions. À travers trois analyses, nous sommes revenu-es sur les pratiques arbitraires de l'État belge, les faits marquants du 1^{er} semestre 2023 et avons réalisé un état des lieux des politiques nationale et européenne en matière de détention et d'expulsion.

Un outil pédagogique a été créé à destination du public et des professionnel·les, sous forme d'une FAQ. L'objectif était d'informer simplement et rapidement toute personne le souhaitant sur la détention administrative des personnes étrangères.

Enfin, une publication autour de l'histoire de Mounir Tahri, militant de la CSC détenu au centre 127bis en 2018 a été réalisée à l'initiative de la CSC et du MOC. Elle a permis de mettre en lumière la réalité des centres de détention, de réfléchir sur leur impact psychologique et de décrypter la logique cachée des lieux de privation de liberté.

Perspectives

LE FAIT

Dramatique bilan, le centre de détention administrative de Merksplas a compté deux décès en 2023. Le 15 février, Monsieur Tamazi, un ressortissant géorgien est décédé en cellule d'isolement.

Il avait entamé une grève de la faim début février. Les circonstances de sa mort restent indéfinies et une enquête est toujours en cours.

En Belgique, la presse a relayé cette information froidement, comme un fait divers. Seuls les troubles provoqués à la suite du décès ont été mis en avant. Le principal concerné et ses proches n'ont pas été pris-es en compte. Selon l'Office des étrangers, « La personne décédée a été vue une demi-heure avant son décès par un membre du staff médical. Rien ne permettait de penser que son état de santé se dégradait, ni d'établir, encore maintenant, un lien de cause à effet entre la grève de la faim et son décès. Les paramètres étaient tous normaux ». Pourtant, une enquête de Mediapart a mis en lumière les interrogations autour des circonstances de son décès.

Des marques auraient été découvertes sur le corps du défunt. Ses proches se sont vu refuser l'accès aux vidéos de surveillance, ainsi qu'aux médicaments administrés, soit à toute information pouvant éclairer les circonstances du décès. Iels ont entamé une procédure pour exhumer le corps et obtenir une autopsie indépendante.

Le 25 décembre 2023, un autre homme a été retrouvé mort, également en cellule d'isolement, au centre de Merksplas. Une tentative de suicide serait à l'origine du décès, aucun autre élément n'a été rendu public.

En période électorale, l'année 2024 sera consacrée à un plaidoyer multiforme contre les politiques de détention et d'expulsion. La sensibilisation du public aux réalités de ces matières est essentielle. Elle prendra la forme d'animations et d'analyses de décryptage, afin de mettre en avant nos recommandations.

Le monitoring des lieux de détention administrative et le suivi des politiques resteront une priorité dans notre travail.

Focus sur le pacte sur la migration et l'asile

Au niveau européen, le Pacte sur la migration et l'asile a été en grande partie adopté fin 2023. Il est composé de cinq volets législatifs et de nombreuses réformes annexes, censées uniformiser les politiques migratoires européennes. En réalité, cette réforme permet de conforter l'approche hotspot et la sécurisation des frontières.

Des trilogues (négociations entre le Conseil, la Commission et le Parlement européen) musclés se sont déroulés du 16 au 19 décembre 2023. Surprise de fin d'année, le 20 décembre 2023 les États membres sont parvenus à un accord sur le Pacte, sous la présidence espagnole du Conseil de l'UE. La Belgique aura donc un rôle de clôture des négociations et de conclusion des accords sur les derniers textes.

Cette réforme permettra d'augmenter les possibilités de détention à la frontière via la procédure de filtrage. En effet, les familles avec enfants mineur-es et les MENA présentant un risque de « trouble à l'ordre public » pourront être détenu-es lors de la procédure à la frontière, alors que la Belgique se réjouit au niveau national de l'interdiction partielle de la détention des mineur-es dans les centres de détention administrative (les familles avec enfants et les MENA non reconnu-es pourront toujours être détenu-es).

La solidarité ne sera pas obligatoire pour les États membres, qui devraient partager leur responsabilité d'accueillir les personnes exilées. Est ainsi introduit le concept de « solidarité obligatoire mais flexible », qui comprend des contributions financières, des mesures de renforcement des capacités et la relocalisation.

Un mécanisme de crise permettrait d'augmenter les délais de détention et de retarder le traitement des demandes d'asile en cas de « force majeure », ou de « crise », sans que ces concepts ne soient clairement définis. En Belgique, il est à craindre qu'il puisse être activé, notamment par la non résolution de la « crise de l'accueil ».

Des défis bruxellois, encore !

Le CIRÉ a suivi, aux niveaux législatif et politique, les questions d'intégration et d'accueil des personnes primo-arrivantes, a travaillé en réseau avec les opérateurs linguistiques des Bureaux d'accueil pour les primo-arrivant-es (BAPA) et a clôturé le projet d'accompagnement des bénéficiaires de protection temporaire ukrainien-nes (BPTU).

Contexte

Pour la deuxième année, le gouvernement bruxellois a mis en place une stratégie d'intégration des BPTU, pour que les institutions et les acteur-rices bruxellois-es (autorités locales et régionales, organisations de la société civile et organisations de la diaspora ukrainienne) soient en capacité d'accroître significativement l'intégration de nouveaux-elles arrivant-es à Bruxelles.

En matière d'accueil des primo-arrivant-es à Bruxelles, l'année a été marquée par la « cocomisation » du parcours, qui a l'ambition de rapprocher les parcours néerlandophone et francophone. Une nouvelle ordonnance, qui reprend l'obligation de suivi et la définition du nouveau parcours bicommunautaire a été publiée en novembre, pour entrer en vigueur le 1er janvier 2024. Dans ce cadre, la COCOF, qui reste compétente pour l'apprentissage linguistique, a proposé un avant-projet de décret en juin 2023. Celui-ci a été recalé au Conseil d'État (notamment parce que le cadre de l'ordonnance bruxelloise n'était pas encore fixé). La reprise des travaux d'élaboration du décret COCOF est prévue pour 2024.

2023 est, enfin, la première année d'entrée en vigueur de l'obligation de suivi du parcours d'accueil et de l'élargissement de ce parcours à toute personne étrangère qui le souhaite (sans restriction liée à la durée de son séjour en Belgique). Ces modifications législatives avaient été faites en juin 2022. Les BAPA sont confrontés à une augmentation sensible du public « étranger » par rapport au public « primo-arrivant ». Certains sont contraints de refuser l'inscription de ces personnes dans le parcours d'accueil. D'autres réorientent le public « étranger », quand le recours à d'autres preuves d'intégration sociale que celle du suivi avec succès du parcours d'accueil est possible, pour accéder à la nationalité.

Actions

Stratégie régionale « Brussels Helps Ukraine »

Pendant 10 mois, le CIRÉ, en collaboration avec trois de ses membres (SESO, Caritas International et Convivial) et la Fédération des Services Sociaux a eu pour mission de renforcer la prise en charge sociale des bénéficiaires des BPTU vulnérables ou « à besoins spécifiques », et de participer aux groupes de travail régionaux thématiques. Au travers de quatre binômes, composés d'un-e travailleur-euse social-e et d'un-e référent-e communautaire, cette approche a permis de mieux comprendre les réalités et les besoins du public et de proposer une prise en charge effective et adaptée, en collaboration avec les autorités locales et la communauté ukrainienne. Fin avril, le CIRÉ a dû mettre un terme à sa participation à la stratégie régionale « Brussels Helps Ukraine », faute de renouvellement de la convention par la Région bruxelloise pour des raisons budgétaires.

Un travail en réseau

Le rapprochement institutionnel avec les Centres régionaux d'intégration (CRI) s'est renforcé par des concertations trimestrielles (sur nos politiques régionales respectives et sur l'impact régional des politiques fédérales en matière d'asile, d'accueil, de séjour, en ce compris des personnes sans papiers), l'organisation d'événements communs bruxellois et wallons, et l'entrée du DisCRi (Dispositif de concertation et d'appui aux CRI) à l'assemblée générale du CIRÉ.

Il a été question de travail en réseau pour le parcours d'accueil des primo-arrivant-es. Le CIRÉ a poursuivi les échanges et la réflexion avec les acteurs du secteur, en particulier avec le comité des opérateurs linguistiques (qu'il représente avec deux autres opérateurs), face à l'administration et au politique. Il a également participé aux comités de pilotage « Intégration et Droits » de l'ADDE (Association pour le droit des étrangers) et à celui de la recherche de l'Observatoire bruxellois de la Santé et du Social sur les pratiques spatiales des primo-arrivant-es.

Suivi législatif et politique

En septembre, le comité des opérateurs linguistiques a à nouveau envoyé ses points d'attention et ses propositions d'amélioration du dispositif au ministre de la Région bruxelloise et à la COCOF. Il a profité du dépôt de l'avant-projet du décret COCOF pour faire connaître ses craintes et ses propositions. Mais surtout, il n'a eu de cesse de demander une concertation par le ministre des opérateurs linguistiques, principalement concernés par les modifications législatives. Celle-ci, qui portera sur les nouveaux décret et arrêté d'exécution COCOF est prévue pour mars 2024.

Perspectives

En 2024, nous suivrons les évolutions politiques, législatives et de pratique et leurs effets en matière d'accueil et d'intégration des primo-arrivant-es au niveau bruxellois (et au niveau wallon via les CRI). Nous porterons nos recommandations en matière de logement, d'apprentissage du français et d'équivalence de diplômes avec les secteurs respectifs, afin d'obtenir des changements législatifs ou de pratique. Nous nous pencherons sur les questions d'intégration sociale dans le cadre des déclarations de nationalité belge, notamment par l'organisation d'une rencontre des acteur-rices concerné-es aux niveaux wallon et bruxellois.

LE FAIT

Le CIRÉ a participé activement à la campagne lancée par Lire et Ecrire pour s'opposer au projet d'ordonnance « Bruxelles numérique » et obtenir la garantie d'une offre de guichets physiques au sein des administrations bruxelloises.

Les publics bénéficiaires du CIRÉ sont en effet confrontés à la fracture numérique et pâtissent, dans leurs démarches administratives, du « tout au numérique ».

Pour mettre la pression sur le monde politique, un millier d'acteur-rices bruxellois-es se sont mobilisé-es pendant un an. L'ordonnance a finalement été votée le 12 janvier 2024. Outre de nombreuses limites en matière d'accès aux services publics et de contrôle sur le numérique, le texte voté ne garantit pas explicitement le recours à des guichets et oblige les citoyen-nes et les administrations à s'en remettre à des interprétations (dont une qui remettrait en cause les guichets physiques).

Le combat continue pour l'accès aux droits et pour une ville humaine !

Aucune avancée...

Contexte

Cette année 2023 n'aura pas permis d'avancées politiques pour le combat des personnes sans papiers, bien au contraire. La lutte contre la migration dite « irrégulière » et les discours sécuritaires battent leur plein. Le projet de loi « Politique de retour proactive », discuté au parlement cette année, met l'accent sur davantage d'expulsions des personnes en séjour irrégulier, une augmentation des escortes et enfin, une obligation de coopérer à un accompagnement au retour encadré par des coachs (sous peine de détention en centre fermé et d'expulsion). Dans ce contexte, les perspectives de régularisation et de respect des droits les plus fondamentaux qui en découlent s'éloignent...

En outre, l'actualité de la réforme du permis unique dans le cadre de la Conférence interministérielle (CIM) « Intégration et Emploi » n'a pas abouti à l'élargissement de l'accès du permis unique aux personnes sans papiers. Comme l'année dernière, elle a été une occasion de plus de remettre à l'actualité politique la question du travail des personnes en situation irrégulière, notamment dans les professions en pénurie.

Enfin, malgré un blocage politique et une opinion publique divisée, les personnes sans papiers continuent de se mobiliser. Avec des campagnes de sensibilisation et des interpellations politiques, les organisations de la société civile et les syndicats n'ont pas non plus manqué à l'appel.

Actions

Permis unique : « Une occasion manquée pour les personnes sans papiers »

Début 2023, la CIM « Migration et Intégration » réunissant tous les niveaux de pouvoirs compétents a été consacrée à la réforme du permis unique. Cet outil permet un accès combiné au permis de séjour et de travail en Europe.

Dans ce contexte, plusieurs organisations associatives (dont le CIRÉ) et syndicales se sont réunies autour de constats et de revendications communs en matière d'emploi, dans le cadre de la procédure du permis unique. Cette procédure est en effet insatisfaisante, car elle ne répond pas à la demande structurelle de main-d'œuvre des employeur-euses belges. Elle est en outre peu respectueuse des droits fondamentaux des personnes concernées, qu'elles soient présentes sur le sol belge ou en voie de l'être.

Ainsi, au cours de l'année, nous avons pu porter nos recommandations politiques auprès des ministres compétents en la matière. Si certaines améliorations ont pu être transposées, la question de l'accès au permis unique aux personnes sans papiers n'a toujours pas été intégrée, laissant place au travail informel et les empêchant de faire valoir leurs droits dans le cadre de leur travail.

LE FAIT

Aucune mesure ne permettra de résoudre le « sans-abrisme » tant qu'on ne trouvera pas des solutions humaines et durables à la question des « sans papiers ».

Aujourd'hui, parmi le public sans abri accueilli à Bruxelles dans les centres du Samusocial, près de 70% sont des personnes « sans papiers » ou sans titre de séjour valable. Des hommes, des femmes, des enfants. Des jeunes et des personnes âgées. Des personnes en demande de protection internationale laissées à la rue au mépris de leur droit à l'accueil ou déboutées de leur procédure d'asile, des travailleur-euses sans accès au marché du travail légal, des personnes LGBTQIA+ sans accès à d'autres solutions d'hébergement que l'accueil d'urgence, des femmes victimes de violences intrafamiliales ayant dû fuir leur foyer...

Extrait de la campagne « Sans papiers Sans droits Sans abri » <https://sanspapiers2023.be/>

Lancement de la plateforme nationale « In My name »

Fin 2022, le CIRÉ s'est réuni avec plusieurs acteur·rices francophones et néerlandophones mobilisé·es sur le combat des personnes sans papiers en vue de créer un mouvement national bilingue, indispensable pour créer un rapport de force face à l'impasse politique.

Dans ce cadre, nous avons initié un comité de pilotage basé sur trois composantes, chacune représentée par des acteurs francophones et néerlandophones: l'associatif, les syndicats et les collectifs de personnes sans papiers. À partir de cette dynamique, un texte fondateur et des recommandations ont été élaborés et rendus publics lors du lancement officiel de la plateforme en mars 2023. Ce lancement a également été l'occasion de partager nos constats sur les dysfonctionnements dans chacune des procédures de séjour qui laissent sur le carreau des milliers de personnes étrangères, notamment en regroupement familial, en procédure d'asile ou en séjour, et qui les rendent sans papiers.

Le lancement de la plateforme nationale In My Name a aussi permis d'appeler à la mobilisation de nombreux·euses acteur·rices des secteurs social, syndical, culturel et citoyen. Aujourd'hui, la plateforme compte une cinquantaine d'organisations membres qui agissent en portant des actions de sensibilisation et/ou de plaidoyer, et visibilisent de nombreuses actions concrètes sur la situation des personnes en séjour irrégulier en Belgique.

Campagne « Sans papiers Sans droits Sans abri »

Cette année, le Samusocial et le CIRÉ ont décidé de faire campagne ensemble sur les questions qui touchent de façon croisée les personnes sans abri et sans papiers, les politiques migratoires, dont celles qui régissent l'obtention d'un titre de séjour en Belgique, jetant de plus en plus de personnes dans le sans-abrisme. Une exposition (installée à la Bourse de Bruxelles en novembre) et un cahier de recommandations ont été réalisés. Avec la participation d'une vingtaine d'associations de terrain, nous avons dégagé des dispositions à prendre d'urgence, autour de thématiques prioritaires. Parmi ces recommandations, nous retiendrons :

- un renforcement de l'accessibilité aux soins de santé (Aide médicale urgente) adaptés aux réalités des besoins des personnes sans papier et sans abri
- la prise en compte de la vulnérabilité comme un critère déterminant d'inclusion au droit au séjour
- la protection des victimes de violences et des personnes LGBTQIA+ ainsi qu'une prise en charge adaptée aux besoins de chaque personne, tant au niveau des organismes fédéraux que des services de terrain
- l'accès au travail légal à travers l'ouverture du permis unique pour les personnes sans titre de séjour actives et présentes en Belgique.

Perspectives

En 2024, année électorale, nous continuerons à œuvrer avec et pour le combat des personnes sans papiers, à travers la sensibilisation de l'opinion publique et les interpellations politiques.

La campagne « Sans papiers Sans droits Sans abri » se prolongera tout au long de l'année et sera exposée dans différents lieux à Bruxelles, notamment au Parlement fédéral.

En matière de permis unique, nous insisterons encore sur le non-sens que représente le fait de ne pas rendre le permis unique accessible aux personnes sans papiers, alors que les pénuries sectorielles sur le marché du travail sont bien connues et régulièrement dénoncées par les employeur·euses.

Enfin, la plateforme nationale « In My Name » interpellera les politiques et portera ses revendications : mettre un terme à la fabrication de milliers de situations de séjour précaires, et régulariser les victimes d'une politique migratoire défailante.

Peu d'avancées face à l'insécurité juridique du séjour

Contexte

En 2023, le CIRÉ a continué à suivre les réformes en cours en matière de séjour des personnes étrangères et à relever les obstacles à l'accès à leurs droits. Un temps important a été consacré à la formation et à l'information des acteur·rices de terrain et des publics étrangers, afin de les outiller sur les principales procédures de séjour et sur leur accès aux droits.

Actions

Regroupement familial : vers la facilitation de l'introduction des demandes depuis l'étranger

Le 18 avril 2023, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE, C-1/23, AFRIN) s'est prononcée dans la situation d'une famille syrienne, qui se trouvait dans l'impossibilité de voyager vers un poste diplomatique pour introduire sa demande de regroupement familial. La Cour a considéré qu'il y avait lieu de prévoir des exceptions à cette exigence d'introduction de la demande en personne, en cas d'impossibilité de se rendre au poste diplomatique, compte tenu de la situation spécifique des personnes et des circonstances dans le pays de résidence. Suite à cet arrêt, la pratique de l'Office des étrangers a été adaptée pour permettre l'introduction de la demande de visa à distance, dans les situations où le·la bénéficiaire d'un droit au regroupement familial se trouve dans un pays ou une région en proie à la guerre ou un conflit, et où la Belgique ne délivre pas de visa. L'administration se réserve toutefois un pouvoir d'appréciation des circonstances dans lesquelles se trouve cette personne. La loi du 15.12.1980 va devoir être mise en conformité avec cette jurisprudence.

Une première évaluation du volet « asile et migration » du PAN 2021-2025

En novembre, le CIRÉ a été sollicité par la Plateforme associative chargée de rendre un avis concernant l'implémentation du Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre (PAN) 2021-2025. Nous avons pu transmettre une première analyse et des recommandations concernant les mesures reprises à l'axe 6 du PAN : « asile et migration ». Si les objectifs et la philosophie du plan, qui utilise notamment la Convention d'Istanbul comme boussole, sont encourageants (approche intersectionnelle, attention aux personnes en séjour précaire face aux violences...), les mesures déjà mises en œuvre en matière d'asile et de migration par les autorités compétentes restent timides, ou marginales. Il n'y a ainsi pas de référence à la définition nationale des violences dans la loi sur le séjour des étrangers, pas d'encadrement du pouvoir d'appréciation de l'Office des étrangers, pas d'octroi de séjour aux femmes sans papiers victimes de violences...

Les femmes en séjour précaire victimes de violences par (ex)partenaire

Cette année encore, nous avons répondu aux demandes de plus en plus nombreuses d'acteur·rices de première ligne souhaitant être mieux informé·es et outillé·es pour accompagner les femmes en séjour précaire, victimes de violences par (ex)partenaire. Qu'il s'agisse de travailleuseuses de CPAS, de services sociaux, médicaux, d'hébergement ou de police, nous attirons l'attention de ces professionnel·les sur les obstacles spécifiques que rencontrent les femmes étrangères avec ou sans titre de séjour en Belgique, face aux violences par partenaire, sur les discriminations croisées auxquelles elles sont confrontées et sur l'importance du travail en réseau entre nos différents services.

Dans cet objectif de travail en réseau, nous avons également contribué au travail mené par le GAMS Belgique en collaboration avec EQUAL Brussels, pour la réalisation d'une plateforme d'informations bruxelloise sur la violence sexuelle et la violence par (ex)partenaire, qui soit accessible à tous les publics, belges comme étrangers.

Perspectives

En 2024, nous continuerons à interpeller les autorités lorsque des obstacles se présentent dans l'accès aux droits fondamentaux des personnes autorisées ou en voie d'être autorisées au séjour, à dénoncer la politique de migration choisie menée par le gouvernement depuis plusieurs années et la précarité de séjour et de vie engendrée par la multiplication des conditions mises au séjour. Nous poursuivrons le travail d'information des acteur·rices de terrain et des publics directement concernés sur les procédures de séjour et l'accès aux droits, afin de les outiller et de renforcer leurs capacités d'action.

LE FAIT

En 2023, plusieurs montants de revenus exigés pour l'octroi d'un visa ou d'un titre de séjour ont été indexés. C'est le cas, comme chaque année, du montant de référence exigé du·de la regroupant·e pour qu'il ou elle puisse être rejoint·e par un·e membre de sa famille.

Ce montant équivalant à 120% du revenu d'intégration sociale pour une personne ayant charge de famille atteint aujourd'hui 2.048,53 euros net par mois. C'est également ce montant qui est exigé depuis le 1er décembre 2023 aux garant·es de demandeur·euses de visas de court séjour (visite familiale par exemple). Enfin, le montant exigé des garant·es d'étudiant·es étranger·es a également augmenté.

Pour prendre en charge un·e étudiant·e, un·e garant·e doit établir qu'il ou elle dispose d'au moins 2.851,53 euros net/mois (soit l'équivalent de 120 % du revenu d'intégration sociale accordé à une personne vivant avec une famille à sa charge + 803 euros net/mois correspondant au montant exigé pour l'étudiant·e pour l'année académique 2024 - 2025).

Un service multifonction !

Contexte

Plus encore que l'année précédente, 2023 a été marquée par la « crise de l'accueil » et ses conséquences. Le service communication a été très régulièrement sollicité et mobilisé autour de prises de position et d'actions menées ou co-organisées par le CIRÉ sur cette question, en sus de l'appui aux divers services du CIRÉ et de ses activités propres.

Actions

Les visages de l'accueil

Pendant toute l'année, en collaboration avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen et avec le soutien du Samusocial et du Hub humanitaire, le service communication a mené le projet « Les visages de l'accueil ». Il s'agissait de donner la parole à des personnes impactées par la « crise de l'accueil », les demandeur-euses d'asile et celles et ceux qui travaillent à leurs côtés. Nous avons ainsi réalisé et publié six témoignages de personnes qui vivent cette crise au quotidien, des demandeur-euses d'asile, mais aussi une avocate et un travailleur du Samusocial.

Campagnes

Le clip dont la réalisation avait été initiée en 2022 par la société Clair Obscur a été finalisé. Il est centré sur la question du travail des personnes sans papiers, avec comme slogan « Alors quoi, on continue l'exploitation ? ». Il a été lancé en octobre sur les sites et réseaux du CIRÉ et de la plateforme nationale In my name (dont notre service gère la partie francophone). Un travail a été initié pour le diffuser plus largement, notamment dans des espaces culturels. Il a ainsi été projeté fin 2023 à la Vénérie (centre culturel de Watermael-Boisfort) avant plusieurs séances de cinéma.

Sans papiers Sans droits Sans abri est une campagne réalisée par le Samusocial et le CIRÉ, avec la collaboration de l'Ilot, Médecins du Monde et Brussels Platform Armoede. Elle part du constat que les politiques migratoires bloquent un nombre croissant de personnes dans l'impasse du sans-abrisme. Lancée en novembre, elle comporte une exposition avec les portraits photographiques et écrits de quatre bénéficiaires du Samusocial, un cahier de recommandations destiné aux politiques et un site web, qui reprend l'ensemble de la campagne.

Cartographie

Le site interactif « Cartographie des occupations de personnes sans papiers à Bruxelles » a été finalisé. Ce projet a été mené par l'artiste plasticienne Ninon Mazeaud, en collaboration suivie avec le service communication, notamment pour ses aspects techniques. Il sera mis en ligne en 2024, à un moment qui sera opportun au regard des actualités autour de la question des personnes sans papiers.

Si mineurs

La fin de Si mineurs était annoncée... elle s'est concrétisée début 2023, avec la parution du dernier numéro, intitulé « Femmes migrantes : vulnérables, invisibles ». Un dossier percutant, qui clôture cette belle collaboration menée avec le Ligueur depuis décembre 2018 !

Vidéos

L'outil pédagogique « En un clin d'œil » a connu sa dernière publication, sur l'accès au marché du travail des personnes étrangères. Cet outil, initié en 2021 avec les différents services du CIRÉ, permet d'expliquer en vidéo une thématique choisie en quelques minutes, avec une fiche écrite plus détaillée. Il est maintenant clôturé et comporte 6 capsules vidéos sur les thématiques : regroupement familial, visa de court séjour, nationalité, violences conjugales, séjour étudiant et accès au travail. Il est complété par quatre « FAQ » : le Règlement Dublin : qu'est-ce que c'est et comment ça marche ?; accueil des demandeur-euses de protection internationale; tout savoir sur la détention des personnes migrantes; les droits des personnes sans papiers.

Réseaux sociaux

La communication sur nos réseaux sociaux a encore été importante cette année. Elle nous permet de mettre en avant nos actions ou celles de nos partenaires, mais aussi de relayer nos études et nos analyses. Notre audience est de 21.5852 abonné-es sur Facebook (+530), de 3.215 sur Instagram (+509) et de 3.867 sur X (ex-Twitter).

Nous avons continué à développer spécifiquement notre page Instagram, avec toujours plus de stories, et 35 publications. Sa couverture a largement augmenté.

La politique de non-accueil du gouvernement a continué d'alimenter notre indignation et donc nos publications, avec nos multiples victoires judiciaires contre l'État belge ou Fedasil, mais aussi de nombreuses stories sur les actions d'occupation de bâtiments, avec le réseau ADES entre autres. Notre état des lieux de la « crise de l'accueil » en décembre a été la publication la plus vue de l'année, avec 265 interactions.

Les publications sur les politiques européennes, notamment sur le Pacte européen sur la migration et l'asile ont aussi été particulièrement appréciées.

Sur Facebook, 262 publications ont été réalisées. Globalement, la couverture de nos publications et les interactions ont continué à diminuer. Nos publications qui rencontrent le plus de succès sont celles relatives à l'actualité : manifestation du 5 mars des personnes sans papiers, cinq ans de la mort de Mawda, décision de la justice sur la suspension de l'accueil des hommes seuls et nos réactions à l'accord politique du 9 mars.

En plus de ces actualités, notre clip « Alors quoi, on continue l'exploitation ? » a récolté une bonne couverture avec 8200 personnes touchées, 129 réactions et 149 partages sur Facebook et 130 réactions et 31 partages sur Instagram.

Site et graphisme

Le site cire.be continue d'attirer un public assez large, avec plus de 115.000 visiteur-euses sur l'année 2023, soit une augmentation de 2%.

Le site mondiplome.be a connu une belle mise à jour au niveau du contenu. Concernant le nombre de visites, nous sommes à plus de 16.000 entrées sur l'année.

Nos cinq newsletters de cette année ont été envoyées chacune à plus de 5000 personnes.

La brochure « On ne choisit pas de vivre sans papiers » a été actualisée, tant au niveau du contenu que de la partie graphique, en vue d'une réimpression.

Une mise en page spécifique « Ukraine » a été créée hors de la charte graphique du CIRÉ pour la brochure « Stratégie d'intégration des Ukrainien·nes en Région bruxelloise ».

Perspectives

Une grande partie de l'année 2024 sera marquée par les élections. Nous mettrons en place un site web détaillant les positions du CIRÉ sur les thématiques qui nous concernent.

La campagne « Alors quoi, on continue l'exploitation ? » continuera d'être diffusée en cette période électorale, sur nos réseaux et ceux de nos membres et partenaires, mais également dans d'autres espaces, notamment culturels. Toujours sur la thématique des personnes sans papiers, le site interactif « Cartographie des occupations de personnes sans papiers à Bruxelles » sera mis en ligne et diffusé au cours de l'année 2024.

Il en sera de même pour la campagne Sans papiers Sans droits Sans abri, pour laquelle de nouveaux lieux d'exposition seront cherchés.

La « comm » du CIRÉ a initié un processus de rencontres avec les autres services de l'association, afin d'examiner leurs besoins et souhaits en termes d'outils. Ces échanges se poursuivront en 2024, pour améliorer la communication spécifique à chacun d'eux.

L'équipe

Laurence Vanpaeschen est coordinatrice du service communication. Elle est active sur la question des droits des personnes exilées depuis de nombreuses années. Entrée au CIRÉ en 2010, elle l'a quitté en 2012 pour quelques années de vie en Équateur, puis l'a réintégré avec enthousiasme en 2017.

Pierre Dieudonné arbore sa double casquette de graphiste et d'informaticien depuis de nombreuses années. Passionné d'IT et de graphisme, il gère les services informatiques et supervise les productions graphiques du CIRÉ, ainsi que le site cire.be

Antoine Terwagne a rejoint le CIRÉ fin 2021, avec dix ans d'expérience dans la communication associative. Il s'occupe principalement des vidéos et des réseaux sociaux et apporte une aide ponctuelle sur le graphisme et d'autres outils de communication.

Noé Boever travaille au CIRÉ depuis l'automne 2023, après des expériences en tant qu'attaché de presse et journaliste sportif. Avec une préférence pour la rédaction, il épaulé l'équipe dans la communication interne et externe et est aussi en charge de la communication de la plateforme In My Name.



Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant des organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeur-euses d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeur-euses d'asile, des réfugié-es et des étranger-ères.

CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire.be - cire@cire.be



Votre **soutien** compte ! Faites **un don**

IBAN : BE91 7865 8774 1976 - BIC : GKCCBEBB

Les organisations membres

Aide aux personnes déplacées (APD)	FGTB Bruxelles
Amnesty international	Interrégionale wallonne FGTB
Association pour le droit des étrangers (ADDE)	Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
BePax	Médecins du Monde
Cap migrants	Mentor-escale
Caritas international	Mentor Jeunes
Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)	Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
Centre social protestant	Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
Centre des Immigrés Namur-Luxembourg (CINL)	L'Olivier 1996
Convivium	Le monde des possibles
Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)	Présence et action culturelles (PAC)
CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde	Point d'appui
CSC Nationale	Service social de Solidarité socialiste (SESO)
DisCRI asbl	Service social juif (SSJ)
Équipes populaires	Union des Progressistes Juifs de Belgique (UPJB)

